## COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales Canton de Saint Laurent de la Salanque

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° T177/2017

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement de tous les véhicules automobiles

## Le maire de la commune de Torreilles.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3.

VU le code de la route.

VU le code pénal et notamment l'article R.610-5.

CONSIDERANT les fêtes de Noël qui auront lieu le vendredi 15 décembre et le samedi 16 décembre 2017 sur la place Louis Blasi.

CONSIDERANT qu'il est du devoir de monsieur le maire d'assurer à cette occasion la sécurité et qu'il convient dès lors, de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules automobiles à l'intérieur de l'agglomération.

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: La circulation et le stationnement de tous les véhicules automobiles sont interdits : Du vendredi 15 décembre 2017 à 16h00 au dimanche 17 décembre 2017 à 3h00

- Place Louis Blasi
- Rue de l'Eglise
- Rue de la Força
- Rue de la République
- Rue de la Tramontane
- Rue Sainte-Marie
- Rue Alsace Lorraine
- Place Georges Guynemer
- Sur les places de parking situées en haut de la place Louis Blasi

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules automobiles est interdite :

Du samedi 16 décembre 2017 à 15h00 au dimanche 17 décembre 2017 à 3h00 sur l'avenue maréchal Joffre dans sa portion comprise entre l'avenue des Pyrénées et la rue Maréchal Leclerc.

<u>ARTICLE 3</u>: Des panneaux de signalisation concrétiseront les prescriptions faisant l'objet du présent arrêté.

<u>ARTICLE 4</u> : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>ARTICLE 5</u> : La police municipale de Torreilles, le commandant de brigade de la gendarmerie de Saint Laurent de la Salanque et toute personne habilitée, sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à TORREILLES, le 30 novembre 2017 Po/le maire et par délégation, L'adjoint délégué à la sécurité

Geoffrey TORRALBA